

Erwan BALANANT  
Député du Finistère

[Communiqué de presse](#)

Dans la suite du vote des députés à l'Assemblée nationale le 24 janvier 2024, les sénateurs ont voté en faveur de la constitutionnalisation du droit à l'interruption volontaire de grossesse. Par ce vote, nous agissons en tant que parlementaires, notre volonté d'être rassemblés en congrès prochainement afin de garantir définitivement ce droit.

Nous vivons un moment historique. Pour les femmes, pour nos grands-mères, nos mères, nos filles et petites-filles, l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution est une protection supplémentaire qui leur est apportée. Un symbole lumineux que nous envoyons à ceux qui défendent malheureusement encore, la restriction de ce droit, et par cela, les droits des femmes.

Néanmoins, n'oublions pas que les votes à l'Assemblée nationale et au Sénat en faveur de ce texte ont également été accompagnés de votes contre cette constitutionnalisation. Cela interroge sur les véritables motivations derrière alors qu'il apparaît inconcevable qu'un tel sujet n'arrive pas à faire consensus. Loin de nous effrayer, cela doit nous conforter dans cette absolue nécessité de donner une garantie suprême à ce droit.

Depuis de nombreux mois et de façon transpartisane, nous avons travaillé à une écriture protectrice et équilibrée pour l'inscription de ce droit. Le Sénat acte à son tour cette volonté de co-construire ensemble des avancées majeures pour notre société. Il est rassurant de constater qu'il existe encore certains combats qui élèvent nos débats politiques et renforcent notre société en symbole d'une nation des droits et des valeurs humanistes.